

compléter les données réunies dans les relevés mensuels sur l'emploi, la rémunération et les heures-hommes. Les relevés mensuels, ainsi que l'enquête annuelle, s'appliquent aux manufactures comptant habituellement 15 personnes au minimum, qui représentent presque 90 p. 100 de tous les employés de l'industrie suivant le recensement annuel des manufactures. En plus de la moyenne globale du gain et des heures de travail de la main-d'œuvre masculine et féminine touchant des salaires ou des traitements, le relevé annuel procure des données plus précises dans un cycle de trois ans. En 1953, on a fait une classification des ouvriers suivant les salaires qu'ils avaient gagnés dans la dernière semaine d'octobre; en 1952, on a procédé à une autre classification des ouvriers suivant les salaires touchés pour un nombre d'heures donné; et en 1951, les renseignements concernant les employés de bureau, les commis et autres ont été publiés séparément de ceux concernant les membres de la direction, les professionnels et autres employés touchant des traitements.

On demande aux établissements coopérant aux relevés annuels d'inclure dans leurs rapports tous leurs employés à plein temps, temps partiel et emploi intermittent figurant sur la liste de paye de la semaine se terminant le 31 octobre, sauf les ouvriers travaillant à domicile et les employés absents et non rétribués durant la semaine. Sont exclus les propriétaires et les associés des établissements, les retraités et le personnel des agences séparées de vente. C'est la rémunération brute avant les déductions pour les impôts, l'assurance-chômage etc., qui est déclarée; elle comprend les postes tels que les gratifications versées régulièrement, la rémunération des heures supplémentaires et les paiements aux personnes en congé payé durant la semaine. Les heures de travail à plein temps, à temps partiel, les heures supplémentaires ainsi que les heures d'absence payée sont mentionnées.

La période de 1946 à 1953 à laquelle se rapportent les enquêtes annuelles a été caractérisée par un mouvement ascendant constant des gains moyens; les salaires hebdomadaires se sont élevés de 75.3 p. 100 et les traitements hebdomadaires de 68.5 p. 100 au cours des sept années. Vu la tendance d'après-guerre à réduire les heures de travail, l'augmentation du gain horaire moyen (83.4 p. 100) a été beaucoup plus forte que celle des salaires hebdomadaires. Les chiffres et les proportions de ces augmentations sont indiqués au tableau 10.

10.—Moyenne du gain et augmentation par rapport à l'année précédente, semaine terminée le 31 octobre 1946-1953

(Suivant les rapports des manufactures employant 15 personnes ou plus habituellement.)

Année	Hommes			Femmes			Deux sexes		
	Moyenne du gain	Augmentation		Moyenne du gain	Augmentation		Moyenne du gain	Augmentation	
MOYENNE DU GAIN HORAIRE DES SALARIÉS									
	\$	\$	%	\$	\$	%	\$	\$	%
1946 ¹	0.807		..	0.502		15.9	0.741		..
1947.....	0.921	0.114	14.1	0.582	0.080	11.9	0.851	0.110	14.8
1948.....	1.023	0.102	11.1	0.651	0.069	11.9	0.946	0.905	11.2
1949.....	1.066	0.043	4.2	0.683	0.032	4.9	0.984	0.038	4.0
1950.....	1.142	0.076	7.1	0.725	0.042	6.1	1.056	0.072	7.3
1951.....	1.313	0.171	15.0	0.825	0.100	13.8	1.222	0.166	15.7
1952.....	1.402	0.089	6.8	0.863	0.038	4.6	1.295	0.073	6.0
1953.....	1.471	0.069	4.9	0.910	0.047	5.4	1.359	0.064	4.9

¹ Au 30 novembre.